



## Déclaration FSU

Comité Technique Spécial Départemental des Vosges

28 janvier 2019

A l'occasion de l'installation de ce Comité Technique issu des élections professionnelles de décembre dernier, nous souhaitons nous féliciter de voir confirmer et conforter la place de la FSU comme première organisation syndicale des personnels de l'Éducation dans les Vosges. Dans un contexte de remise en cause des instances de dialogue social par le gouvernement, la FSU souhaite réaffirmer son attachement aux instances consultatives et sa volonté de porter la voix de tous les personnels. Ne nous y trompons pas : les collègues ont montré par leur taux de participation plus important au scrutin de 2018 qu'en 2014 leur attachement aux instances paritaires.

Malgré un mouvement social inédit dans sa forme et sa durée, le gouvernement ne semble pas avoir compris que la politique qu'il mène est massivement rejetée. Ce déni de réalité est particulièrement vif dans l'Éducation. Dans les **écoles**, entre les inclusions, les allophones, les effectifs chargés et le manque de postes en RASED, la barque est pleine. Le peu de formation qui est octroyée (animations pédagogiques) est ciblée sur un contenu imposé par le ministère ! ... Dans les **collèges**, les effectifs chargés et les difficultés d'inclusion constituent une source permanente de difficultés. Dans les **lycées généraux et technologiques**, la réalité des conséquences des réformes engagées apparaît à tous : réduction de l'offre d'enseignement, mise en concurrence des établissements et des disciplines, arbitrages locaux impossibles entre accompagnement des plus fragiles et diversification de l'offre pédagogique. Dans la **voie professionnelle**, la réduction des horaires d'enseignement et la mise en place des familles de métiers vont réduire à nouveau le temps de formation. Dans les **services déconcentrés**, les personnels administratifs s'inquiètent à juste titre des restructurations à venir avec la fusion des académies du Grand-Est.

Toutes ces réformes ne sont que des réformes comptables avec les nombreuses suppressions de postes qui en découlent, sans souci de la qualité pédagogique. Le très large rejet des projets de programmes du lycée par le CSE montre bien que ces réformes sont massivement contestées. La mobilisation des lycéens montre également qu'ils ont compris que la réforme des lycées et du Bac ne pourraient que renforcer les inégalités.

Malgré les vœux et les discours, il apparaît clairement que les conditions de travail et de rémunération des agents de la Fonction Publique ne font pas partie des préoccupations du gouvernement. Chacun aura noté que le Président de la République n'a pas cru devoir mentionner les agents de l'Éducation Nationale dans ses vœux. Nous sommes tous restés interloqués devant l'annonce de la création d'un « *observatoire des rémunérations enseignantes* » par le ministre de l'Éducation Nationale. Le constat est pourtant partagé par tous : la revalorisation des carrières et des rémunérations des personnels de l'Éducation Nationale est urgente. Prétendre revaloriser les personnels par le recours aux heures supplémentaires est un leurre car chacun sait bien que la majorité des agents, notamment parmi ceux qui sont les moins bien considérés, n'en profitent pas. Quant aux discours sur la rémunération individualisée et la reconnaissance du mérite, ils ne sont là que pour cacher

l'absence d'une revalorisation qui profiterait à tous. À cet égard, le fait qu'un certain nombre d'AED ou d'AESH ait perdu le bénéfice de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG au prétexte d'une modification ou d'un renouvellement de contrat est inacceptable.

Malgré les tentatives de manipulation, la réalité des chiffres prouve aussi que, pour ce gouvernement, l'Éducation n'est plus une priorité. Pour notre département, le retrait de 15 supports budgétaires peut paraître acceptable au vu de la baisse démographique. Malheureusement, la réalité est têtue et notre département reste un département rural avec une population dispersée ! Alors, il faut plier le territoire à l'idéologie : les IEN sont envoyés dans les campagnes pour rencontrer les parents d'élèves et leur tenir un discours assez surprenant et c'est un euphémisme ! Ce que donne l'Education Nationale à vos enfants n'est pas à la hauteur de ce que vous vous devez exiger pour eux ! Ce qui en creux peut être compris par *les enseignants qui s'occupent d'eux sont mauvais* ! On ne pose jamais le problème du manque de moyens ni de l'accompagnement pédagogique qui devrait être apporté. Au Clerjus, par exemple, la démarche a été plus que contestable car suite à ce discours, pour arranger les conditions d'enseignement, l'IEN a déclaré qu'un poste serait retiré à la rentrée laissant un collègue avec 31 élèves. Quelle réaction était attendue .... forcément dans une commune où les relations de la municipalité avec l'école n'étaient déjà pas au beau fixe ( plusieurs conseillers avaient déjà scolarisé leurs enfants dans d'autres communes) la décision de fermer l'école était plus que prévisible ! Comme la FSU l'avait déjà dénoncé les années passées, les pressions du même type ont eu lieu dans d'autres communes : Chavelot, article dans la presse, pas de fermeture cette année si vous acceptez la fusion, Gérardmer, menace de fermeture au centre si vous ne fermez pas les Bas-Rupt mais là il y a résistance et nous espérons bien que les élèves ne feront pas les frais de ces méthodes.

Dans cette période troublée, qui montre à quel point les citoyens, des zones péri-urbaines et de nos campagnes, souffrent de cette discrimination qui fait qu'en ville, dans certains secteurs difficiles, on fait classe avec 12 CP ou 12 CE1, il est urgent de rétablir une certaine justice scolaire ! Au regard de ces mesures pour les REP, qu'y a-t-il de choquant de voir un cours double, triple voir quadruple à 15 élèves comme c'était le cas au Clerjus ? D'autre part il est urgent de traiter d'une manière égalitaire les écoles "orphelines" qui ne sont pas dans des secteurs REP : à Epinal, l'école Gaston Rimey en est l'illustration la plus criante, mais aussi les écoles de Mirecourt et certaines de St Dié.

Dans le **second degré**, alors que les effectifs sont en hausse (à la rentrée 2018 l'académie accueille 328 élèves (+ 0,2 %) en plus qu'à la rentrée 2016 soit + 417 collégiens entre R2016 et R2018, + 302 élèves dans les LGT, - 391 élèves en LP, + 328 élèves ensemble du second degré), il est pourtant prévu de supprimer 119 postes d'enseignants dont 40 ETP dans les lycées et 19 dans les collèges vosgiens. On observe que la perte de quelques élèves entraîne une diminution d'heures plus importante alors que l'inverse n'est pas aussi proportionné : exemple CLG Charlemagne à Bruyères 40 élèves en plus à la rentrée moins 8.5 h dans la DHG. N'est- ce pas simplement de la logique comptable ? Autre exemple au CLG d'Eloyes plus 20 élèves moins 25 h , Monthureux moins 11élèves, moins 44h ... La liste est longue. La manipulation qui consiste à faire croire qu'il serait sans conséquences de transformer des postes en heures supplémentaires n'abuse personne. Le SNES-FSU s'oppose à la mise en place de la 2<sup>ème</sup> heure supplémentaire obligatoire. Cette deuxième heure supplémentaire obligatoire laisse à penser que la charge de travail actuelle est dérisoire. Cela caractérise bien le mépris du gouvernement pour le travail des enseignants. Ce qui est évident pour tous les personnels, c'est qu'il y aura moins d'enseignants pour faire réussir les élèves. C'est pourquoi

un collectif d'enseignants syndiqués et non syndiqués ainsi que de parents d'élèves se mobilisent contre la réforme du lycée.

Enfin, les **personnels administratifs** déjà éprouvés par la RGPP puis la MAP (Modernisation de l'Action Publique) vont à nouveau subir des suppressions de postes notamment dans les établissements et les services déconcentrés.

Toutes ces suppressions de postes auront pour conséquence à la fois la dégradation des conditions de travail des personnels et la dégradation de la qualité du service public d'Éducation dans notre académie.

Malgré les discours sur « l'École de la confiance », le ministère prétend mettre en place une **obligation de réserve** qui musellerait les personnels. Ce projet est inacceptable, la liberté d'expression est pour les agents une garantie démocratique qui protège les usagers des services publics et protège les finalités de l'intérêt général. Il est hors de question d'y renoncer et la loi pour l'école ne doit en aucun cas faire apparaître un devoir de réserve muselant les personnels.